

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

Séance du 11 octobre 2021
Présidence M. Grégoire TAVERNIER

Le Conseil communal de Denges

- vu le préavis de la Municipalité N° 2/2021 du 25 août 2021
- ~~où le rapport de la commission chargée de son étude~~
- entendu le rapport de la commission ~~des finances.~~ gestion-finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

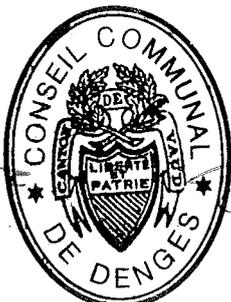
DÉCIDE

D'autoriser la municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du Tribunal fédéral, dans tous les cas, lorsque la commune de Denges est demanderesse (requérante) ou défenderesse (intimée).

Ainsi délibéré en séance du 11 octobre 2021

Extrait fait à Denges le 12 octobre 2021

POUR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président,  La Secrétaire
G. Tavernier  F. Palpacuer 